



## la lettre électronique du Chantier

### ... sommaire

**édito** par Alain Régnier, **calendrier**,  
**actualité** : vers une modernisation  
du système d'hébergement,  
**actualité** : rapport Damon,  
**actualité internationale** : les "TD"  
du chantier au Canada, **brèves**,  
**expériences locales** : en Paca, les  
EPCI, **fenêtre sur** : maison-relais de  
l'Avitarelle à Montpellier,  
**les news du réseau**.

### ... calendrier

#### Lundi 6 avril

Comité de pilotage du plan de relance sur  
l'intermédiation locative

#### Jeudi 23 et vendredi 24 avril

- Déplacement du préfet Délégué général  
à Bordeaux  
- 1er Congrès des FSL à Bordeaux

#### Lundi 4 mai

Colloque « l'urgence, une méthode pour  
sortir de la grande urgence » organisé par  
le Samusocial de Paris

#### Lundi 11 mai

Conclusions du groupe opérationnel de  
coordination de l'hébergement d'urgence  
(GOCHU)

#### Mercredi 13 mai

Déplacement du préfet délégué général à  
Montpellier

#### Mardi 19 mai

Comité de pilotage du Plan de relance  
« volet logement »

#### Mercredi 20 mai

2ème journée nationale d'échanges sur le  
droit au logement opposable (DALO)

*suite en page 4*

### ... édito

« Comparaison n'est pas raison » dit l'adage, mais en matière de lutte contre l'exclusion, la comparaison est riche en enseignements. C'est en tout cas ce que prouve le rapport remis au ministre du Logement par Julien Damon sur les politiques de prise en charge des personnes sans-abri dans l'Union européenne. A des degrés divers et dans des contextes certes différents, tous les pays de l'Union subissent les secousses et les fractures qui expliquent en partie les phénomènes de sans-abrisme, qu'il s'agisse du durcissement du marché du travail, du renchérissement du coût du logement, de l'éclatement des structures sociales traditionnelles ou encore de l'accroissement des phénomènes de migrations internationales. La crise économique récente en apporte d'ailleurs une nouvelle démonstration, puisqu'elle touche indistinctement tous les pays de l'Union, avec des répercussions prévisibles, et parfois d'ores et déjà perceptibles, sur l'exclusion liée au logement. Dans chacun de ces pays, la puissance publique doit répondre à ces défis, avec sa culture propre et à l'intérieur du cadre institutionnel qui est le sien. Le regard croisé du rapport Damon nous montre notamment qu'en France, l'offre de structures et les moyens consacrés à ce secteur sont importants, mais il met aussi en évidence un manque d'objectifs clairs et mesurables et un niveau élevé de controverses sur ces sujets. Dans la période troublée que nous traversons, il nous invite donc à un pragmatisme renforcé et à une forme d'union sacrée au service de l'intérêt général. Ce sont deux enseignements qui me guident dans le travail de réflexion sur la modernisation de notre système d'hébergement, que je conduis actuellement avec les associations à la demande du ministre du Logement, et qui devrait déboucher sur un premier document d'orientation à la mi-juin.



Alain Régnier,  
Préfet délégué général

## ... rapport Damon

### Le rapport Damon sur les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne

Mercredi 8 avril, Julien Damon, sociologue, professeur associé à Sciences Po, a remis à Christine Boutin, ministre du Logement, le rapport qu'elle lui avait commandé, portant sur les politiques de prise en charge des sans-abris dans l'Union Européenne. Comme l'a indiqué le ministre à cette occasion, si la France n'a pas à rougir des politiques qu'elle mène depuis plusieurs années, elle a aussi tout intérêt à analyser ce que font les autres pays européens, dans des contextes certes différents, pour s'en inspirer et, le cas échéant, faire évoluer ses propres pratiques. Le rapport de Julien Damon s'attache d'abord à resituer la question des sans-abris en France au regard des autres pays de l'Union. Il présente quelques monographies synthétiques des politiques mises en oeuvre dans les Etats membres, et grâce à des tableaux de données comparatives, replace la France dans une extrême diversité de situations (stratégies, moyens, éléments d'évaluation) à l'échelle de l'Union. Le rapport se termine par un ensemble de propositions portant à la fois sur les évolutions possibles de la politique en France, mais aussi sur la prise en compte du sans-abrisme par l'Union européenne. On peut pointer quelques traits saillants :

- la France est le pays où la crainte de se retrouver soi-même dans la situation de sans-abris est la plus forte
- de même, c'est en France que l'opinion explique le plus le sans-abrisme par des raisons socio-économiques plutôt que par des parcours individuels
- le thème est dans notre pays particulièrement sujet à controverse
- L'Etat français consacre des moyens très importants pour lutter contre le sans-abrisme, mais peine à évaluer quantitativement le phénomène et à mesurer le résultat de cet effort.

>>> **Rapport téléchargeable sur :**  
[www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/RapportJDamonSansAbridansUnion\\_cle73a68a.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/RapportJDamonSansAbridansUnion_cle73a68a.pdf)



## ... actualité

### La réflexion sur la modernisation du système d'hébergement et d'accès au logement pour les sans-abri ou mal logés est engagée

Mardi 5 mai, lors d'une rencontre avec des représentants associatifs portant les suites à donner au rapport de Julien Damon (voir article ci-contre), Christine Boutin, ministre du Logement, a demandé au préfet délégué général Alain Régnier d'engager avec les associations un travail de réflexion sur la modernisation du système français d'hébergement.

L'objectif est de restructurer et rationaliser un secteur qui aujourd'hui montre ses limites, avec notamment un empilement de dispositifs complexes. Le ministre du Logement a fixé les principes devant guider ce travail : renforcement de la politique de prévention, logique du « logement d'abord », planification territoriale, accompagnement individualisé des publics et simplification des structures.

Le préfet délégué général a aussitôt mis en route la réflexion sur cette base et a constitué, en accord avec les associations, quatre groupes de travail. Un document d'orientation sera remis au ministre du Logement à la mi-juin.

#### Quatre groupes de travail

- Groupe 1 : "définition des publics et des missions" piloté par Maryse LEPEE, présidente de l'Association des Cités du Secours Catholique
- Groupe 2 : "restructuration et simplification de l'offre de prestations et d'hébergement" piloté par Marie-Françoise LAVIEVILLE, adjointe du préfet délégué général
- Groupe 3 : "renforcement de l'accompagnement individualisé des personnes de la rue vers le logement" piloté par Christophe LOUIS, président du Collectif des Morts de la Rue
- Groupe 4 : "développement d'une logique de « logement d'abord »" piloté par Claude CHAUDIERES, UNIOPSS

#### Calendrier

- 8 avril :

Remise du rapport du professeur Damon au ministre du Logement

- 5 mai :

Les associations remettent leurs réactions sur le rapport au ministre, qui demande au préfet délégué général d'engager la réflexion

- 15 mai :

Lancement des travaux de réflexion avec les associations. Mise en place de la démarche et du calendrier

- du 25 mai au 5 juin :

Réunions des quatre groupes de travail

- 8 juin :

Réunion plénière avec les associations. Adoption d'un document commun d'orientation pour une modernisation du système d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées

- Mi-juin :

Remise des travaux au ministre du Logement



### Troisième étape de notre série de télégrammes diplomatiques (« TD ») présentant des expériences étrangères en matière de politiques en faveur des personnes sans-abri ou mal logées : le Canada

Au Canada, on estime entre 150 000 et 300 000 le nombre de personnes sans-abri vivant dans des refuges ou dans la rue. Chaque nuit, 40 000 personnes sont hébergées dans des refuges. La politique dans ce secteur est portée au niveau fédéral par le ministère des ressources humaines et du développement des compétences.

#### La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Le gouvernement fédéral a lancé en décembre 2006 un programme de lutte contre l'itinérance (terme canadien francophone pour « homelessness ») intitulé « Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance » (SPLI), dont l'objectif est de venir en aide aux sans-abri, aux personnes qui risquent de le devenir, aux personnes à faible revenu, aux aînés, aux personnes handicapées, aux immigrants récents et aux autochtones. Reposant sur le principe selon lequel l'itinérance est un phénomène aux aspects multiples qui ne peut trouver de réponse efficace qu'à travers une approche territoriale et partenariale (gouvernement, province, municipalité, association, entreprises), la SPLI vise à créer des partenariats au niveau local. Fondée sur une logique de « logement d'abord » qui postule qu'un logement stable est une condition préalable à l'amélioration de la santé, du rôle parental, de l'éducation et de l'emploi, et le premier pas vers l'autonomie, elle met l'accent sur le logement de transition ou le logement supervisé. La SPLI devait initialement prendre fin en mars 2009, mais a été prolongée jusqu'au 31 mars 2014 avec un budget annuel de 387,9 millions de dollars.

#### Des démarches « communautaires » territorialisées

61 collectivités – celles qui sont les plus touchées par les problèmes d'itinérance (en général des centres urbains) – ont été désignées. Dans chacune d'elles est élaboré un « plan communautaire » adopté par un « conseil consultatif

communautaire » constitué à cet effet et qui regroupe des représentants de services locaux venant en aide aux sans-abri, d'organismes du secteur privé, des administrations des trois niveaux (fédéral, provincial, municipal), mais aussi, dans la mesure du possible, de personnes sans-abri. C'est à partir de ce plan que les collectivités peuvent solliciter des fonds fédéraux à hauteur de la totalité des contributions mobilisés localement. La mise en oeuvre du plan se fait par appels à projets pilotés par la collectivité locale ou l'administration fédérale et auxquels est associé le « conseil consultatif communautaire ». La Stratégie canadienne prévoit également que des communautés « éloignées » (« outreach communities ») – en général des petites villes et des régions rurales – ou des communautés autochtones peuvent solliciter des financements fédéraux.

#### Des projets pilotes fédéraux horizontaux

La SPLI comporte également un volet de financement de projets pilotes horizontaux du gouvernement fédéral, engagés conjointement par plusieurs ministères ou organismes fédéraux (santé, justice, logement...) pour s'attaquer de manière transversale à certains facteurs de l'itinérance (emploi, santé mentale, violence conjugale, immigration...). Douze projets sont actuellement en cours.

#### Le système d'information sur les personnes et les familles sans-abri

Dans le cadre de la Stratégie canadienne, un système national d'information communautaire a été mis en place pour les opérateurs des services d'hébergement. Ce système est un outil pour la gestion et la planification de l'activité des refuges, en même temps qu'un moyen de recueillir des données sur les personnes sans-abri à l'échelle du Canada. Des logiciels (voire du matériel) sont également fournis aux gestionnaires de refuges qui le souhaitent et des formations leur sont dispensées.

*suite en page 4*

### Le groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence a présenté ses propositions à Christine Boutin, ministre du Logement

Après la signature du protocole d'accord le 15 janvier 2008 par le Préfet de Région, les présidents du GIP Samu social de Paris, les associations gestionnaires de 115 et de la FNARS-Île-de-France (cf. newsletter n°2), les membres du groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence (GOCHU) en Île-de-France ont poursuivi leurs travaux, sous le pilotage du Préfet Alain Régnier, afin de décliner les modalités de ce protocole. Des propositions opérationnelles ont ainsi été présentées au ministre du logement le 11 mai dernier. Parmi celles-ci, certaines devront être mise en oeuvre avant l'hiver 2009 : la mutualisation de la gestion des nuitées hôtelières à Paris et en Petite couronne ; la mise en place d'un système d'information partagé entre 115 ; la mise en place dans chaque département de commissions d'admission spécifiques aux personnes « très désocialisées » ; le renforcement des équipes mobiles.

### ... calendrier suite

#### Mardi 26 mai

Réunion plénière des partenaires du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne

#### Jeudi 28 mai

Bruxelles : Séminaire européen organisé par la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), sur l'impact de la crise économique sur la lutte contre l'exclusion liée au logement

#### Mercredi 10 juin

Journée nationale d'échanges consacrée à l'habitat indigne : « la lutte contre l'habitat indigne : quelles réponses pénales ? » à la Bourse du travail de Bobigny.

#### Jeudi 11 juin

4ème journée des correspondants départementaux du Chantier à Paris, salle Laroque

## ... expériences locales

### En PACA, une mission d'appui spécifique aux epci pour le logement et l'hébergement

Depuis 1996, les partenaires régionaux du logement en faveur des personnes défavorisées oeuvrent au sein de la mission " Ouvrir la Ville " afin de développer une offre pour ces publics dans un territoire qui connaît de fortes tensions sur le marché du logement.

Cette mission regroupe l'Etat (SGAR, DRE, DRASS), la région PACA, l'Anah, les collecteurs du 1%, l'AR HLM, la FNARS, l'UR FJT, l'URIOPSS, l'UR Pact Arim, la Fapil et la Fondation Abbé Pierre.

Après avoir travaillé à une meilleure connaissance des besoins des ménages à travers plusieurs études et avoir contribué à l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat, des PDALPD, des Schémas Départementaux de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion, le comité de pilotage de la mission a engagé des actions plus opérationnelles en mettant en place un système d'appui aux élus des collectivités et à leurs regroupement, avec trois objectifs : libérer des places d'hébergement, créer des places nouvelles et produire des logements.

Formule expérimentale lancée pour une première période de 18 mois, cette mission, co-financée par l'Etat, la Région et l'Association régionale HLM, rend facilement accessible la connaissance des marchés de l'habitat et de l'hébergement sur les territoires retenus, fait connaître les dispositifs et les financements, accompagne l'émergence de projets, contribue à la recherche de foncier disponible, met en relation les acteurs potentiels.

Cette mission prend peu à peu sa place dans le paysage régional. Elle constitue un outil pertinent et souple d'appui et d'aide à la décision. Au terme de l'expérimentation, les financeurs décideront de sa poursuite et de son éventuel développement.

>>> Plus d'info sur : <http://www.ouvrirlaville.org>

## ... news internationales (suite)

### Le réseau des responsables en matière d'itinérance

Un réseau des responsables en matière d'itinérance a été constitué qui regroupe les différentes parties prenantes de la SPLI et les acteurs des collectivités désignées. Les objectifs sont le partage et l'amélioration des connaissances, le renforcement des partenariats, l'évaluation et la valorisation des résultats de la SPLI.

### L'initiative visant à mettre des biens immobiliers fédéraux excédentaires à la disposition des sans-abri

Cette initiative vise à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des organismes communautaires, des organismes à but non lucratif et des collectivités, pour la mise en oeuvre de leurs projets en matière de lutte contre l'itinérance. Le transfert des biens est conditionné au maintien du service pendant 15 ans.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

>>> Plus d'info sur : [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/sans\\_abri/index.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/sans_abri/index.shtml)

## ... le réseau

### Mouvements au sein du réseau des correspondants du Chantier

Plusieurs changements ont eu lieu au sein du réseau des correspondants au cours des dernières semaines, notamment suite à des mouvements dans le corps préfectoral. Les nouveaux correspondants nommés sont :

**03 - Allier** : Christian MICHALAK (SG) remplace Patrick LAPOUZE, **41 - Loir et Cher** : Philippe LE MOING-SURZUR (SG) remplace Yvan CORDIER, **53 - Mayenne** : François PIQUET (SG) remplace Ludovic GUILLAUME, **63 - Puy de Dôme** : Laurent BRESSON (dir. adjoint DDEA) remplace Frédéric VEAU, **76 - Seine Maritime** : Pierre LARREY (SG) remplace Mathieu LEFEVRE

la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Guillaume Nungesser

ISSN 1967 - 7928

n° 4  
10 juin  
2009



... fenêtre sur :

## La Maison-relais de l'Avitarelle à Castelnau-le-Lez

Lors de son déplacement dans l'Hérault le 13 mai dernier, le préfet Alain Régnier a visité une maison-relais à Castelnau-le-Lez. La structure créée en novembre 2007 par l'association l'Avitarelle, l'un des principaux acteurs de l'agglomération montpelliéraine en matière d'aide aux personnes en situation de grande précarité, accueille 25 personnes isolées (très majoritairement) ou en couple.

« Il y avait toute une partie de la population de nos foyers, se rappelle Jean-Michel Carreres, chef du service logement de l'Avitarelle, pour laquelle les CHRS ou CHU n'étaient plus adaptés. Pour ces personnes, notamment celles qu'on pouvait appeler les "grands marginaux vieillissants", le concept de maison-relais était parfaitement pertinent » Le bâtiment qui abrite la maison-relais est un ancien hôtel rénové, que l'association loue : « la recherche du foncier a été une des principales difficultés à surmonter, souligne Monsieur Carreres. Dès qu'une opportunité s'est présentée, nous l'avons saisie.

Nous avons également pu compter sur le soutien de la municipalité de Castelnau-le-Lez, ce qui a été très important. » Conformément à la définition du concept, chaque résident habite de façon autonome dans un petit appartement, et la vie collective régulée par un «

couple d'hôtes » (deux travailleurs sociaux diplômés), s'organise dans deux salles communes. « Nous ne cherchons pas à créer une communauté, insiste Monsieur Carreres. Nous laissons la vie collective se mettre en place progressivement, chaque résident apportant ce qu'il veut. Le lien se crée pas à pas. Cela peut prendre du temps car nous avons affaire à des personnes très socialisées, très marginalisées ». La maison-relais n'accueille en effet que des personnes très

exclues, en général des personnes de plus de quarante ans qui ont vécu de nombreuses années dans la rue, et pour lesquelles un important travail d'accompagnement est nécessaire. Les personnes sont orientées vers la structure par le samusocial et le service d'accueil et d'orientation. Une convention a été passée avec les services sociaux. De l'aveu même du chef du service logement de l'Avitarelle, la maison-relais est encore en période de démarrage un peu plus d'un an après l'ouverture : « nous terminons seulement la phase

d'admission pour la plupart des personnes, souligne Monsieur Carreres. Nous les aidons à réintégrer les circuits de droit commun, en particulier pour les soins. C'est un travail de longue haleine, mais les résultats commencent à se faire sentir ».



**De quoi nourrir la motivation de l'Avitarelle qui travaille déjà sur le projet de création d'une deuxième maison-relais.**

## Trois questions à Mme Rimpault, déléguée du Conseil de vie sociale de la maison-relais de Castelnau-le-Lez

Mme Rimpault vit dans la maisons-relais de Castelnau-le-Lez depuis quelques mois. Elle est représentante du Conseil de vie sociale et s'implique à ce titre dans la vie collective de la maison-relais.

### Que vous apporte la maison-relais ?

Tout d'abord, un logement pérenne et un bail à mon nom. Elle m'apporte aussi une aide, un accompagnement à la gestion administrative. C'est aussi la garantie de se voir proposer des activités : atelier cuisine, potager... C'est enfin la garantie de trouver une écoute et des professionnels de santé afin de prendre en compte nos souffrances aussi bien physiques que psychologiques. En résumé, cela permet d'accéder à une vie plus sereine et autonome. Cependant le sentiment de solitude et les gros problèmes de santé ne peuvent pas encore être totalement résolus.

### Comment se passent les relations avec les autres résidents et avec les « hôtes » ?

Les relations avec les autres résidents sont beaucoup plus profondes que des relations de voisinage. Nous nous comprenons, nous acceptons et sommes proches de par nos statuts, nos parcours et nos fragilités. Les conflits sont aussi plus importants et plus virulents. La limitation financière est synonyme de convoitise et de sollicitation. Les différentes addictions et « l'instinct » des résidents qui ont vécu longtemps à la rue font aussi qu'ils réagissent souvent de façon disproportionnée. Les relations ne sont jamais simples. Avec les hôtes, la relation est identique à une relation avec une autorité. C'est une relation de confiance, en grande partie d'ordre informel.

### Quels sont vos projets ?

Je ne souhaite pas quitter cette structure où j'apprécie mon autonomie et ces temps collectifs. Je me sens en sécurité par rapport à mes problèmes de santé. Je veux développer les activités et les temps collectifs tout en conservant mon indépendance. Dans 6 mois, je pourrais bénéficier de la retraite, je sortirai du dispositif du RMI, ce changement de statut social et mes revenus me permettront de me déplacer pour voir ma famille plus régulièrement.

n° 4  
10 juin  
2009

